

2008/428 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DU COLLEGE D'ETHIQUE DE LA VIDEOSURVEILLANCE DES ESPACES PUBLICS (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Créé par délibération du Conseil municipal du 14 avril 2003, modifiée par délibération du 19 avril 2004, ce comité consultatif est composé de :

6 conseillers municipaux répartis également entre majorité et opposition,

6 personnalités qualifiées, représentant le monde du Droit, de l'Education et de l'Economie dont 2, représentant le commerce de proximité,

6 représentants des associations de défense des Droits de l'Homme.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- 6 Conseillers Municipaux titulaires et 6 suppléants.

Titulaires :

Nicole GAY
 Jérôme MALESKI
 Heidi GIOVACCHINI
 Fouziya BOUZERDA
 Jeanne d'ANGLEJAN
 Patrick HUGUET

Suppléants :

Yves FOURNEL
 Etienne TETE
 Jean Yves SECHERESSE
 Christophe GEOURJON
 François ROYER
 Jean Jacques DAVID

- 6 personnalités qualifiées :

- Daniel CHABANOL – ancien Président de la Cour Administrative d'Appel de Lyon

- Jean Marie CHANON – Avocat et ancien bâtonnier

- Maurice NIVEAU – Recteur honoraire

- Thierry DUSSAUZE – Directeur du centre commercial de la Part-Dieu

- Guy PELLET – Président de la Fédération Rive Gauche des commerçants

- Georges CELLERIER – Président de l'Association des Commerçants de la Presqu'île.

- 6 représentants présentés par les associations de défense des Droits de l'Homme suivantes :

- LICRA
- MRAP
- Ligue des Droits de l'Homme
- CLAUDA
- Chaire des Droits de l'Homme
- Agir ensemble pour les droits de l'Homme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

Sont élus comme représentants du Conseil municipal au Comité consultatif du Collège d'éthique de la vidéosurveillance des Espaces Publics :

Titulaires : Nicole Gay, Jérôme Maleski, Heidi Giovacchini, Fouziya Bouzerda, Jeanne d'Anglejan, Patrick Huguet,

Suppléants : Yves Fournel, Etienne Tête, Jean-Yves Sécheresse, Christophe Geourjon, François Royer, Jean-Jacques David

Les personnalités qualifiées ci-après sont désignées au sein du Comité du Collège d'éthique de la vidéosurveillance des Espaces Publics :

- Daniel CHABANOL – ancien Président de la Cour Administrative d'Appel de Lyon
- Jean Marie CHANON – Avocat et ancien bâtonnier
- Maurice NIVEAU – Recteur honoraire
- Thierry DUSSAUZE – Directeur du centre commercial de la Part-Dieu
- Guy PELLET – Président de la Fédération Rive Gauche des commerçants
- Georges CELLERIER – Président de l'Association des Commerçants de la Presqu'île.

Les associations de défense des Droits de l'Homme suivantes sont également représentées au sein du Comité du Collège d'éthique de la vidéosurveillance des Espaces Publics

- LICRA
- MRAP
- Ligue des Droits de l'Homme
- CLAUDA
- Chaire des Droits de l'Homme
- Agir ensemble pour les droits de l'Homme.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

G. COLLOMB